

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**1.1 Identificateur de Produit****Concerne toutes les déclinaisons de viscosité de la E1286/1, E1286/1-MOD, E1286/11 et E1286/13****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées

Adhésif / Colle en dispersion aqueuse.

Utilisations déconseillées

A ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Société

SEALOCK SARL

Adresse

Parc d'Activités de la Galance

53, rue du Marais

62430 Sallaumines

+33 (0)3 21 78 60 60 / +33 (0)3 21 78 61 62

Téléphone / Fax

Adresse e-mail

fnuytens@sealock.fr

Contact

Responsable QSE

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence, disponible 7j/7 et 24h/24

+ 33 (0)3 21 78 60 60

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classé dangereux selon la législation en vigueur.

2.2 Eléments d'étiquetage**EUH 208** – Contient des Isothiazolones. Peuvent produire une réaction allergique.**EUH 210** – Fiche de Données de Sécurité sur demande.**2.3 Autres dangers**

Le contact prolongé et fréquent avec le produit peut être irritant pour la peau et les yeux.

Le produit peut adhérer à la peau après séchage.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

Il s'agit d'un mélange de :

- Dispersion aqueuse de copolymère Ethylène – Acétate de Vinyle (EVA)
- Plastifiant

Le mélange contient le(s) substance(s) dangereuse(s) suivante(s) :

Substance Dangereuse	Concentration	Classe/Cat. de Danger	Mentions de Danger
Dipropylene glycol dibenzoate	< 2%	Danger pr le milieu aquatique/Danger à long terme – Cat. 3	H412
N° CAS : 27138-31-4 / N° CE : 248-258-5			
N° REACH : 01-2119529241-49-0002			

4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des Premiers Secours**

Conseils généraux

Néant.

Inhalation

Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'indisposition.

Ingestion

Si la personne est consciente, boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Retirer les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'indisposition.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau, y compris sous les paupières et pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Néant.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie Néant.

Produits de décomposition dangereux Monoxyde de Carbone (CO), Dioxyde de Carbone (CO₂), fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquate (combinaison complète de protection).

Autres informations Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection Revêtir un équipement de protection individuel approprié, voir rubrique 8.

Procédure d'urgence Néant.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, sciure...).

Mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir rubrique 13). Après avoir collecté le produit, laver la zone et les équipements souillés à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation Éviter le contact avec la peau et les yeux.

<i>sans danger</i>	Respecter les températures de mise en œuvre (consulter la Fiche Technique du produit).
<i>Mesures d'hygiène</i>	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Veiller à une ventilation adéquate.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
<i>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</i>	Conserver dans un endroit frais, à l'abri du gel, de la chaleur et du soleil. Stocker à des températures comprises entre 7°C et 25°C. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Respecter les règles du FIFO.
<i>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</i>	Néant.
<i>Précautions pour le stockage en commun</i>	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
Néant.	

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle	
Le produit ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.	
8.2 Contrôles de l'exposition	
<i>Contrôles techniques appropriés</i>	Voir les mesures de protection en rubriques 7 et 8.
<i>Mesures de protection individuelle</i>	
<i>Protection des yeux/du visage</i>	Lunettes de protection.
<i>Protection des mains</i>	Gants latex ou nitrile. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
<i>Protection de la peau/du corps</i>	Vêtements de protection approprié.
<i>Protection respiratoire</i>	Assurer une bonne ventilation générale de la zone de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Non applicable.
<i>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</i>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
<i>Aspect</i>	Liquide, couleur disponible dans la Fiche Technique du produit
<i>Odeur</i>	Caractéristique
<i>Seuil olfactif</i>	Pas de données disponibles
<i>pH</i>	Environ 6,5 (valeur indicative)
<i>Point/Intervalle de Fusion</i>	0°C
<i>Point/Intervalle d'Ebullition</i>	100°C
<i>Point Eclair</i>	Non applicable
<i>Taux d'évaporation</i>	Pas de données disponibles
<i>Inflammabilité (solide/gaz)</i>	Pas de données disponibles
<i>Limite d'Explosivité Supérieure</i>	Pas de données disponibles
<i>Limite d'Explosivité Inférieure</i>	Pas de données disponibles
<i>Pression de Vapeur</i>	Pas de données disponibles

Densité de Vapeur	Pas de données disponibles
Densité relative	Pas de données disponibles
Densité	Environ 1.1g/cm ³
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de Partage (n-octanol/eau)	Pas de données disponibles
Température d'Auto-Inflammabilité	Pas de données disponibles
Température de Décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité	Consulter la Fiche Technique du produit
Propriétés explosives	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Néant.

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité**

Néant.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes : ne pas congeler, protéger de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Substances réagissant à l'eau.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	Non applicable.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le contact prolongé et fréquent avec le mélange peut être irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact prolongé et fréquent avec le mélange peut être irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Contient des Isothiazolones. Peuvent produire une réaction allergique.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non applicable.
Cancérogénicité	Non applicable.
Toxicité pour la reproduction	Non applicable.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non applicable.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non applicable.
Danger par aspiration	Non applicable.
Autres informations	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Néant.

12.2 Persistance et dégradabilité

Néant.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Néant.

12.4 Mobilité dans le sol

Néant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Néant.

12.6 Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit L'élimination avec les Déchets Industriels Banals (DIB) est permise, à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec les autorités compétentes. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Emballages contaminés Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une réutilisation ou d'un recyclage matière.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU**

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU*ADR* Non applicable.*RID* Non applicable.*IMDG* Non applicable.**14.3 Classe(s) de danger pour le transport***ADR*-Classe Non applicable.*(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)**RID*-Classe Non applicable.*(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)**IMDG*-Classe Non applicable.*(Étiquettes; No EMS)***14.4 Groupe d'emballage***ADR* Non applicable.*RID* Non applicable.*IMDG* Non applicable.**14.5 Dangers pour l'environnement***Étiquetage selon 52.1.8 ADR* non*Étiquetage selon 52.1.8 RID* non*Étiquetage selon 52.1.8 IMDG* non*Marine Pollutant (selon 2.9.3 IMDG...)* non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le mélange craint le gel. Respecter l'intervalle de températures 5°C – 30°C pendant toute la durée du transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

IMDG Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement***Réglementation relative aux installations classées* Néant.*Autres prescriptions, restrictions et règlement d'interdiction* Néant.*Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'article 57 du règlement REACH* Ne contient aucune substance de la Liste Candidate et de l'Annexe XIV.**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les Isothiazolones pouvant être présents dans le mélange et pouvant produire une réaction allergique sont mentionnés ci-dessous :

BIT	N° CAS 2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
MIT	N° CAS 2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
CIT/MIT	N° CAS 55965-84-9	mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

* Données modifiées par rapport à la version précédente.

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.